



NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES UTILISATEURS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire organisé par le CGRS pour la majeure partie des enfants scolarisés à l'école J. Prévert et à l'école Saint-Joseph se trouve confronté à une nouvelle difficulté avec les dernières mesures introduites par le décret du 27 janvier 2021, sans la moindre concertation avec les maires et avec une application immédiate.

Ces mesures nous rappellent la règle du non-brassage entre élèves de classes différentes (déjà en place à Saffré) mais nous imposent aussi le respect d'une distance d'au moins deux mètres entre chaque groupe.

Cette contrainte n'est pas applicable à Saffré : pour la mettre en œuvre, il nous faudrait soit élargir les créneaux horaires des repas, soit avoir recours à une autre salle. Ces options posent deux problèmes : celui du personnel supplémentaire, qui ne peut être garanti ni par le comité de gestion (préparation des repas), ni par la commune (service et surveillance) et celui de l'acheminement des repas.

Le CGRS et la Commune déplorent de ne pas être en mesure d'appliquer ces règles. Nous ne pouvons pas concevoir un arrêt pur et simple du service mais cela nous met dans la situation délicate de ne pas respecter la mesure nationale.

Les parents auront donc la possibilité de continuer à utiliser le service de restauration scolaire en connaissance de cause. Ceux qui auraient souhaité le respect strict des consignes sanitaires devront trouver d'autres solutions et pourront se rapprocher du CGRS.

Nous comptons sur votre compréhension.

Saffré le 5 février 2021

M. le Maire,

Jean-Claude RAUX